

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL  
POUR LA PERIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2006

Ce document est distribué aux missions permanentes et  
sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation



**Organización de los Estados Americanos  
Organização dos Estados Americanos  
Organisation des États Américains  
Organization of American States**

17<sup>th</sup> and Constitution Ave., NW, • Washington, D.C. 20006

SG/OIG-96/07

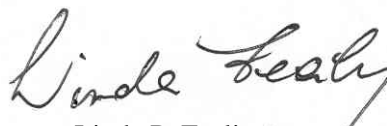
Le 18 octobre 2007

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel de l'Inspecteur général pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.

Le Bureau de l'Inspecteur général vous fait parvenir des rapports annuels afin qu'ils soient transmis à leur tour au Conseil permanent en application des dispositions de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O/95).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma plus haute considération.

  
Linda P. Fealing  
Inspecteur général

pièces jointes

Son Excellence  
Monsieur José Miguel Insulza  
Secrétaire général de l'Organisation des États Américains  
Washington, D.C.



**Organización de los Estados Americanos**  
**Organização dos Estados Americanos**  
**Organisation des États Américains**  
**Organization of American States**


17<sup>th</sup> and Constitution Ave., NW, • Washington, D.C. 20006

Le 18 octobre 2007

Monsieur le Président,

En application de l'article 119 des Normes générales et de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O95), je vous fais parvenir ci-joint pour examen par le Conseil permanent, le Rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.

  
Linda P. Fealing  
Inspecteur général

pièces jointes

Son Excellence  
Monsieur Rodolfo Hugo Gil  
Ambassadeur  
Représentant permanent de l'Argentine  
près l'Organisation des États Américains  
Président du Conseil permanent  
Washington, D.C.

Rapport annuel de l'Inspecteur général

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

NOTE DE SYNTHÈSE.....	- 1 -
I. INTRODUCTION.....	- 3 -
II. INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	- 3 -
A. Mandat.....	- 3 -
B. Qualité des travaux .....	- 4 -
C. Établissement des rapports et mise en oeuvre des recommandations.....	- 5 -
III. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS D'AUDIT .....	- 6 -
1. Audits achevés.....	- 6 -
2. Type d'audit .....	- 7 -
3. Couverture des audits.....	- 8 -
4. Commentaires du Secrétariat général sur les Rapports d'audit du BIG.....	- 8 -
5. Suivi des audits .....	- 9 -
IV. RAPPORTS D'ACTIVITÉS .....	- 10 -
V. PARTICIPATION DU BIG AUX RÉUNIONS.....	- 10 -
VI. PLAN DE TRAVAIL POUR 2007 .....	- 11 -
VII. DOTATION EN PERSONNEL.....	- 12 -
VIII. CRÉDITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE .....	- 13 -
IX. INDÉPENDANCE .....	- 13 -

X. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS ..	- 14 -
Annexe 1 - Liste des audits, enquêtes et évaluations pour 2006.....	- 15 -
Annexe 2 - Audits, enquêtes et évaluations par secteur technique.....	- 16 -
Annexe 3 – Plan de travail pour 2007 .....	- 17 -

## NOTE DE SYNTHÈSE

Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) est chargé d'assurer un examen systématique de la gestion de l'Organisation et des contrôles comptables internes, de contribuer au renforcement des contrôles et d'améliorer le rentabilité de tous les bureaux, départements, programmes, divisions, unités, activités et projets du Secrétaire général de l'OEA, tant au Siège que dans les États membres.

Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, le Bureau de l'Inspecteur général a réalisé treize audits, six enquêtes et une évaluation et il a formulé soixante-quatorze recommandations visant à remédier aux déficiences des contrôles internes qui ont été détectées. Les audits des processus opérationnels effectués en 2006 dans les services du siège de l'Organisation comprenaient notamment une évaluation stratégique des risques liés au Portail de l'éducation des Amériques et un examen de l'intégrité des rapports et des données établis à l'aide du système informatisé OASES, ainsi que des audits des processus de gestion concernant le Portail de l'éducation des Amériques, les indemnités pour frais d'études, le recouvrement des coûts indirects (frais généraux) et le système des contrats à la tâche (CPR). Le BIG a aussi passé en revue les activités opérationnelles et les relevés financiers des Bureaux hors siège du Secrétariat général à Antigua-et-Barbuda et à la Barbade, ainsi que du Secrétariat technique de l'Institut interaméricain de l'enfance. En 2006, le BIG a examiné les dépenses et les rapports au titre de vingt projets pour déterminer si les activités ont été menées conformément aux conditions des accords signés et si les objectifs ont été atteints d'une manière rentable. Sur les vingt projets considérés, huit ont été financés par des Fonds spécifiques et douze par le FEMCIDI.

Les six enquêtes menées en 2006 ont porté sur les dépenses au titre du programme des bourses d'études de 2005, des transactions frauduleuses au bureau du Secrétariat général au Honduras et quatre cas de non-conformité aux conditions stipulées dans les accords de projets financés par le FEMCIDI. En 2006, le BIG a également fait une évaluation des besoins en personnel du Secrétariat technique du Fonds panaméricain Leo Rowe. Les activités d'audit achevées en 2006 sont énumérées à l'Annexe 1 et ventilées par secteur technique à l'Annexe 2; huit audits de gestion et cinq de conformité ont été réalisés en 2006.

Tous les rapports soumis par l'Inspecteur général ont été approuvés par le Secrétaire général.

Le présent rapport fournit un résumé de quelques-unes des réalisations les plus remarquables de 2006 qui sont le fruit des efforts conjugués du BIG et du Secrétariat général, notamment:

- La Commission des vérificateurs extérieurs a déterminé que dans l'ensemble les mesures de contrôle interne au Secrétariat général sont efficaces, des avis sans réserve ont été formulés en ce qui concerne le Secrétariat général pour l'exercice 2006 et aucune faiblesse importante ou situation à signaler n'a été notifiée.
- Le BIG a distribué au Secrétariat général un manuel financier pour la conclusion d'accords relatifs au Fonds spécifique, ainsi que des directives et politiques, nouvelles et/ou révisées, relatives aux procédures pour le Programme de bourses d'études et le recouvrement des coûts indirects au titre de l'administration et du contrôle des projets et des processus financiers et autres processus de gestion.
- Outre l'élaboration, la programmation et la mise en oeuvre de la Phase 1 du nouveau système de gestion des bourses d'études (FMS), terminée en collaboration avec le Département de l'information et des services technologiques (SAF/OSIT), le Département du développement humain a établi des contrôles internes, financiers et administratifs, pour (1) renforcer les processus opérationnels d'enregistrement, d'attestation et de suivi des pièces justificatives

- pour les engagements et (2) surveiller et valider l'administration du Programme de bourses d'études par une tierce partie.

Le recours à la ligne de communication directe du BIG qui encourage la dénonciation de l'inconduite financière et administrative a permis d'offrir un mécanisme supplémentaire visant à dénoncer les allégations de conduite contraire à l'éthique, de faute de la part de membres des services ou d'activités frauduleuses ou abusives, concernant des transactions financières réalisées par le personnel du Secrétariat général de l'OEA (SG/OEA) ou des titulaires de contrats à la tâche. Les questions dont a été saisi le BIG en 2006 et qui comportaient un risque inhérent aux contrôles internes du Secrétariat général ou des anomalies relevées dans les règles et politiques en vigueur, ont fait l'objet d'enquêtes aux fins de l'adoption des mesures nécessaires.

Le taux d'application des recommandations approuvées est un facteur important pour déterminer le succès des services d'audit fournis par le BIG. Les recommandations formulées par le BIG pour 2005 et les années précédentes ont été mises en oeuvre et finalisées. Au moment de l'élaboration du présent rapport, sur les soixante-quatorze recommandations qui ont été émises pour 2006, trente-trois (45%) ont été mises en application, tandis que quarante et une (55%) sont encore en cours d'application, à des degrés divers. Sur ces quarante et une recommandations, trente ont reçu la notation "haut risque". Cinq de ces recommandations "haut risque" portent sur les systèmes et les autres font état de la nécessité d'améliorer les processus de gestion, d'énoncer de nouvelles directives ou de modifier celles qui existent déjà, d'améliorer les contrôles internes, la transparence et l'efficacité en vue d'accroître le degré de responsabilisation, d'assurer un enregistrement adéquat et de maximiser l'utilisation des avoirs de l'OEA.

Le présent rapport rend compte des domaines qui, de l'avis de l'Inspecteur général, comporteront le plus haut risque pour le Secrétariat en 2007. Le Plan de travail pour 2007 est intégré au présent rapport et comprend les questions mentionnées dans le rapport 2006 de la Commission des vérificateurs extérieurs. Le Plan de travail du BIG est axé sur l'examen des activités représentant le plus haut risque et de celles qui encouragent l'économie, la rentabilité et l'efficacité des opérations du SG/OEA.

L'insuffisance des ressources empêche le BIG de répondre d'une manière appropriée aux besoins d'audit du SG/OEA, de publier les rapports dans des délais raisonnables et d'assurer un suivi systématique des recommandations en cours d'application. Pendant un certain nombre d'années, autant la Commission des vérificateurs extérieurs que l'Inspecteur général se sont montrés préoccupés par la question des ressources en personnel du BIG et la Commission a recommandé que la demande présentée par l'Inspecteur général pour étoffer les effectifs du BIG soit examinée en priorité et favorablement. Conformément aux recommandations formulées par la Commission des vérificateurs extérieurs en 2006, le Département des ressources humaines et l'Inspecteur général ont collaboré pour répondre aux besoins en personnel du BIG et ont achevé un plan de dotation en personnel qui sera présenté au Secrétaire général pour son approbation.

L'Inspecteur général est directement responsable devant le Secrétaire général et ses activités sont régies par les articles des Normes générales du Secrétariat général, l'Instruction N° 95-05 et le Règlement budgétaire et financier, ainsi que par d'autres directives de l'OEA. L'Inspecteur général jouit d'une indépendance totale dans la planification des programmes d'audit et dans toutes les activités d'audit. Elle bénéficie d'une entière autonomie technique et de la plus large autonomie de gestion possible. Malgré son indépendance opérationnelle, le BIG fonctionne comme un élément essentiel du Secrétariat général en assurant une gestion responsable des ressources ainsi qu'en créant un climat propice à la responsabilisation, à la transparence et à une amélioration des résultats dans l'exécution des programmes de l'OEA.

## I. INTRODUCTION

En application de l'article 119 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen du Conseil permanent le Rapport annuel des activités d'audit réalisées par le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) pendant l'exercice clos le 31 décembre 2006. Ce rapport contient les propositions formulées par la Commission des vérificateurs extérieurs et une analyse du niveau des ressources qui serait adéquat, y compris du nombre des effectifs affectés au Bureau de l'Inspecteur général.

## II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### A. Mandat

Conformément à l'article 117 des Normes générales, le Secrétaire général a établi des procédures d'audit interne appropriées pour vérifier la conformité aux normes et réglementations en vigueur, en particulier par un examen systématique et sélectif des opérations officielles et des procédures de gestion liées aux ressources administrées par le Secrétariat général. Le Secrétariat général a pour politique de maintenir un système d'audit interne efficace et indépendant pour aider le Secrétaire général et les organes directeurs à assurer le suivi à la fois de la façon dont les divers échelons de la direction s'acquittent de leurs responsabilités en ce qui concerne les programmes et ressources du Secrétariat général et de la conformité au système juridique qui régit le Secrétariat général.

Conformément aux normes pour la pratique professionnelle qui le régissent, l'audit interne constitue une activité indépendante et objective de conseil et de garantie conçue pour créer une valeur ajoutée et améliorer le fonctionnement de l'Organisation. La fonction d'audit interne établit un programme continu d'évaluation des tâches, de maintien de l'intégrité financière et de mesure de la conformité aux règles, politiques et procédures, de protection des actifs, d'économie et de rentabilité de l'utilisation des ressources, ainsi que d'évaluation de l'efficacité de la gestion des programmes et projets en vue d'atteindre les objectifs visés. L'audit interne est un élément essentiel de l'ensemble des systèmes de comptabilité et il permet notamment de déceler et de rectifier les conditions qui présentent des risques inutiles, d'identifier des possibilités d'amélioration et d'aider l'Organisation à atteindre ses objectifs, tout en maintenant les risques à un niveau tolérable.

L'Instruction N° 95-05 du Secrétaire général en date du 8 mai 1995 a porté création du Bureau de l'Inspecteur général et lui a donné pour mandat d'appliquer les procédures d'audit interne et d'exercer les fonctions connexes; cette instruction contient aussi la déclaration de responsabilité, la finalité et la sphère de compétence du Bureau en ce qui a trait aux audits internes ainsi que la composition du Bureau de l'Inspecteur général. La finalité du Bureau de l'Inspecteur général est de conseiller et d'épauler le Secrétaire général et, par son intermédiaire, les secrétaires adjoints, les directeurs et les autres cadres du Secrétariat général dans le bon exercice de leurs attributions en leur soumettant des analyses, des évaluations, des résultats d'enquêtes, des recommandations et des commentaires appropriés sur les activités en question. En particulier, le Bureau de l'Inspecteur général est chargé d'assurer un examen systématique de la gestion de l'Organisation et des contrôles internes de la comptabilité, de contribuer au renforcement des contrôles et d'améliorer la rentabilité de tous les bureaux, départements,



programmes, divisions, unités, activités et projets du Secrétariat général de l'OEA, tant au siège que dans les États membres.

Le BIG s'emploie principalement à aider les États membres et le Secrétariat général à gérer de façon responsable les ressources et à créer un climat propice à la responsabilisation, à la transparence et à l'amélioration des résultats dans l'exécution des programmes de l'OEA. Les activités d'audit ont pour objet de déterminer si les fonctions de planification, d'organisation, de gestion, de documentation, de comptabilité, de garde et de contrôle des ressources sont remplies de façon rationnelle, efficace et économique et sont conformes aux:

- i) instructions, politiques, normes, règles, manuels, procédures et autres dispositions administratives qui sont établis; et aux
- ii) buts généraux de l'Organisation et aux normes supérieures régissant la pratique administrative.

Dans son rapport, le BIG indique dans quelle mesure le système des contrôles internes au sein du Secrétariat général est adéquat et efficace, et évalue notamment l'intégrité des données financières, le respect des directives relatives à l'administration des programmes de l'OEA, l'efficacité de la gestion des programmes et projets conformément aux conditions des accords signés, le rendement et l'efficacité du système informatisé OASES, le mécanisme de contrôle de la sécurité et des applications, ainsi que l'utilisation rationnelle et la protection des avoirs. Dans ses rapports d'audit, le BIG définit les initiatives stratégiques qu'il applique et formule des recommandations visant à rectifier les points faibles qui ont été relevés et à améliorer la responsabilisation et les résultats à travers tout le Secrétariat général. Le BIG évalue les composantes des contrôles internes par rapport aux risques perçus au sein du Secrétariat général, y compris dans la structure de l'organisation, les normes opérationnelles et le risque y afférent pour les programmes ou les opérations. Conformément aux Normes générales, les audits mettent en exergue les propositions présentées par la Commission des vérificateurs extérieurs, en particulier la nécessité de faire essentiellement porter les efforts sur les secteurs à haut risque. Le BIG formule des recommandations visant à promouvoir l'économie, la rentabilité et l'efficacité des opérations du Secrétariat général et à assister tous les échelons de la direction dans la prévention ou la détection des cas de fraude et d'abus.

Le BIG offre des services de consultation aux directeurs et superviseurs des départements du Secrétariat général qui en font la demande ou en sa qualité d'observateur dans le cadre des réunions du Secrétariat général de l'OEA, sur des questions qui peuvent représenter un risque pour l'Organisation, ainsi que de celles qui sont liées aux processus de gestion, aux questions émergentes, à la proposition de réforme et aux changements prévus dans la conduite des affaires.

Le BIG jouit d'une autonomie complète sur le plan technique et de la plus large autonomie possible sur le plan de la gestion.

## **B. Qualité des travaux**

Le BIG garantit la qualité de son travail en s'acquittant de ses attributions conformément aux dispositions de son mandat, aux règles et directives du Secrétariat général et aux normes régissant la pratique professionnelle de l'audit interne approuvées par l'Institut des vérificateurs internes. Ces normes régissent l'indépendance, la compétence, l'objectivité et la diligence du BIG, la portée et l'exécution des activités d'audit interne et le soin professionnel dont doivent être

empreints les services d'audit. Tous les cadres du Bureau de l'Inspecteur général sont membres de l'Institut des vérificateurs internes.

### **C. Établissement des rapports et mise en oeuvre des recommandations**

En application de l'Instruction N° 95-05, l'Inspecteur général soumet des rapports contenant les résultats des audits et les recommandations formulées à l'intention du Secrétaire général. Le Secrétaire général achemine aux membres de la direction les résultats et les recommandations des audits approuvés. Conformément à l'Instruction N° 95-05, dans les 30 jours suivant la réception du rapport transmis par le Secrétaire général, les responsables doivent veiller à ce que les mesures correctrices appropriées soient adoptées ou planifiées et fournir un rapport écrit faisant état de l'action menée sur les recommandations formulées ou les déficiences détectées par l'Inspecteur général. Les recommandations émises par le BIG ont pour objet de contribuer à une amélioration de la gestion, à un renforcement de la responsabilisation et à un accroissement de la transparence; ces recommandations reçoivent les notations suivantes: Haut risque, Moyen risque et Faible risque. Elles sont censées avoir des conséquences de très grande portée pour les résultats du Secrétariat général et sa capacité de réaliser les activités qui font l'objet d'un mandat. La mise en oeuvre de ces recommandations peut exiger le recouvrement des sommes dues à l'Organisation et aboutirait à une amélioration de la productivité, des flux de travail et de l'efficacité des programmes. L'Inspecteur général est chargé de faire rapport à la Commission des vérificateurs extérieurs sur la production de tous les rapports soumis au Secrétaire général.

Le taux de mise en oeuvre des recommandations approuvées est un facteur important qui permet de déterminer le succès des services d'audit fournis par le BIG. Le suivi des mesures prises pour mettre en application les recommandations revêt une importance cruciale pour évaluer les effets du BIG sur le Secrétariat général et quantifier les améliorations apportées. Pour déterminer l'action menée sur les déficiences signalées dans les rapports d'audit, le Bureau de l'Inspecteur général a établi avec succès un système de suivi des mesures adoptées par le Secrétariat général pour mettre en application les recommandations. Ce système de suivi évalue l'efficacité des mesures prises en application des recommandations et les rapports qui en découlent sont soumis à la Commission des vérificateurs extérieurs dans le cadre de l'examen annuel de ces recommandations.

Les actions entreprises par le BIG revêtent la forme de consultations en cours d'audit interne, de distribution de projets de rapports d'audit à des fins de commentaires avant la soumission du rapport final au Secrétaire général pour approbation, ainsi que de discussions sur les activités opérationnelles actuelles et proposées, d'examen des processus de gestion avant leur distribution et de participation en qualité d'observateur aux diverses réunions du Secrétariat général; elles ont pour objet de faciliter et d'encourager une communication franche avec le Secrétariat général. Ces initiatives ont non seulement accru l'efficacité et les effets des activités d'audit interne, mais elles ont aussi contribué au renforcement des contrôles internes dans l'ensemble du Secrétariat général, ainsi qu'à la mise en oeuvre dans des délais raisonnables des recommandations visant à remédier aux faiblesses signalées. Grâce à ses efforts systématiques, le BIG encourage une gestion responsable des ressources, un climat propice à la responsabilisation et à la transparence ainsi, qu'à une amélioration des résultats des programmes à travers le Secrétariat général. Le BIG continue d'exercer des effets positifs cohérents sur la rentabilité et l'efficacité globales du Secrétariat général.

### III. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS D'AUDIT

#### 1. Audits achevés

En 2006, le BIG a axé ses activités d'audit sur les secteurs à très haut risque qui ont les plus grandes chances de compromettre la capacité de l'OEA d'exécuter de façon efficace ses mandats, tels que les risques de vulnérabilité liés aux processus opérationnels et financiers, à l'utilisation du mécanisme des contrats à la tâche (CPR), au recouvrement des coûts indirects au titre de projets, à la gestion des projets, à l'utilisation des avoirs, à l'intégrité des rapports et des données établis à l'aide du système OASES, à la sécurité des systèmes, à l'infrastructure de l'information et aux applications de la technologie.

Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, le BIG a réalisé treize audits, six enquêtes et une évaluation et a formulé soixante-quatorze recommandations visant à remédier aux déficiences détectées dans les contrôles internes. Les audits des processus opérationnels effectués en 2006 au siège de l'Organisation comprenaient notamment une évaluation stratégique des risques liés au Portail de l'éducation des Amériques et un examen de l'intégrité des rapports et des données établis à l'aide du système OASES, des audits des processus de gestion concernant le Portail de l'éducation des Amériques, les indemnités pour frais d'études, le recouvrement des coûts indirects (frais généraux) et le mécanisme des CPR. Le BIG a aussi passé en revue les activités opérationnelles et les relevés financiers des Bureaux hors siège du SG/OEA à Antigua-et-Barbuda et à la Barbade, ainsi que du Secrétariat technique de l'Institut interaméricain de l'enfance. Le BIG a également fait une évaluation des besoins en personnel du Secrétariat technique du Fonds panaméricain Leo S. Rowe. Les audits de vingt projets par le BIG ont consisté notamment à évaluer et analyser les dépenses et les rapports pour déterminer si les activités ont été menées conformément aux conditions stipulées dans les accords signés et si les objectifs ont été atteints d'une manière rentable. Sur les vingt projets examinés en 2006, huit ont été financés par des Fonds spécifiques et douze par le FEMCIDI. Le BIG a mené six enquêtes, y compris sur des violations alléguées de quatre accords de projets financés par le FEMCIDI. Les rapports soumis par l'Inspecteur général ont tous été approuvés par le Secrétaire général.

Outre le recouvrement de sommes dues à l'Organisation, des résultats remarquables ont été obtenus en 2006 grâce aux efforts conjugués du BIG et du Secrétariat général; un résumé des résultats les plus notables figure ci-dessous:

- La Commission des vérificateurs extérieurs a déterminé que les conditions générales dans lesquelles sont appliqués les contrôles internes sont efficaces.
- Des avis sans réserve ont été formulés en ce qui concerne le Secrétariat général pour l'exercice 2006 et aucune faiblesse importante ou situation à signaler n'a été notifiée.
- La Commission est satisfaite des progrès accomplis par le Secrétariat général et le BIG dans l'application des recommandations formulées en 2005, malgré le volume limité des ressources.
- L'Instruction 07-01 prévoit une nouvelle politique de recouvrement des coûts indirects au titre de l'administration et de la surveillance des projets.
- Des directives appropriées qui traitent d'un certain nombre de processus financiers et d'autres processus opérationnels ont été élucidées, modifiées ou énoncées et distribuées dans tout le Secrétariat général, y compris en ce qui concerne le recouvrement des coûts indirects, les CPR, le statut d'observateur et les conditions ouvrant droit aux indemnités pour frais d'études. Le Manuel des procédures appelées à régir les Programmes de

bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA, ainsi que le Manuel financier pour la conclusion d'accords relatifs au Fonds spécifique ont été distribués dans tout le Secrétariat général.

- Outre l'élaboration, la programmation et la mise en oeuvre de la Phase 1 du nouveau système de gestion des bourses d'études (FMS), terminée en collaboration avec le Département de l'information et des services techniques (SAF/OSIT), le Département du développement humain a établi des contrôles internes financiers et administratifs pour (1) renforcer les processus de gestion visant à enregistrer, attester et suivre les pièces justificatives pour les engagements et (2) surveiller et valider la gestion du Programme de bourses d'études par une tierce partie.
- Des directives relatives à la normalisation des conditions et des processus de gestion au titre des accords de projet, en vue de centraliser les conditions, et d'améliorer le suivi et l'évaluation ont été élaborées aux fins de la mise en conformité aux accords de projets et aux buts et objectifs généraux de l'OEA.
- L'utilisation des bons de commande génériques a sensiblement diminué, leur valeur étant tombé de 11 mille dollar et 10 mille dollar en 2004 et en 2005 respectivement, à 1,5 mille dollar en 2006, ce qui a considérablement réduit le risque inhérent au processus de passation de marchés.
- L'OEA s'est clairement engagée à prendre rapidement des mesures correctrices pour remédier à l'ensemble des déficiences sérieuses qui ont été perçues dans les contrôles internes et à assurer que les individus ont l'obligation absolue de rendre des comptes.
- En 2006, le Sous-Secrétariat aux questions administratives et financières (SAF) a étudié la possibilité d'améliorer les processus et procédures opérationnels. Ces efforts ont pour objet non seulement de remédier aux faiblesses signalées par le BIG, mais aussi d'apporter des améliorations à l'infrastructure des systèmes et aux applications OASES, y compris de renouveler les équipes du SAF/OSIT, de renforcer les politiques sécuritaires, de consolider les serveurs et de pratiquer la "sauvegarde à froid".
- Le SAF et le Bureau du Secrétaire général adjoint se sont efforcés d'améliorer la surveillance des Bureaux hors siège, y compris en ce qui concerne la communication, les nouvelles directives et les visites sur place.
- Les Bureaux hors siège de vingt États membres sont reliés de façon efficace avec le siège de l'Organisation de manière à permettre un examen en ligne des activités financières.
- Les recommandations formulées par le BIG pour 2005 et les années précédentes ont été mises en oeuvre et finalisées. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le taux d'application des recommandations émises en 2006 s'élevait à 45%.
- Les efforts réalisés par le BIG ont entraîné une amélioration des relations avec le Secrétariat général, ce qui a eu des effets cohérents et positifs sur l'efficacité et l'efficacités globales de l'Organisation.

## **2. Type d'audit**

Les activités d'audit achevées en 2006 sont énumérées à l'Annexe 1 et ventilées par secteur technique à l'Annexe 2; huit audits des opérations et cinq de conformité ont été réalisés en 2006. Les audits des opérations ne se limitent pas à un examen des dossiers et des pièces justificatives, ils contiennent aussi des recommandations sur l'adoption de mesures qui ont pour effet d'accroître l'efficacité des opérations, de renforcer la gestion et les mécanismes de contrôle comptable, de réduire les coûts, d'utiliser de façon rationnelle les avoirs de l'OEA et de prévenir les pertes. Les cinq audits de conformité ont consisté à évaluer la façon dont le Secrétariat général a respecté les directives et conditions qu'il a établies pour les accords de projet.

Le BIG a mené six enquêtes en 2006. Ces enquêtes ont porté sur les dépenses encourues en 2005 au titre du programmes de bourses d'études, sur les transactions frauduleuses effectuées par le Bureau hors siège au Honduras et sur quatre cas de non-conformité aux dispositions des accords de projets financés par le FEMCIDI. Le BIG a en outre évalué les besoins en personnel du Secrétariat technique du Fonds panaméricain Leo Rowe.

L'Instruction 05-08, corr. 1 en date du 14 avril 2005 décrit la politique du Secrétariat général visant à encourager la dénonciation des mauvaises conduites financières et administratives et à protéger les dénonciateurs d'irrégularités, les informants et les témoins contre toutes représailles. Le recours à la ligne de communication directe du BIG qui encourage la dénonciation de l'inconduite financière et administrative a permis d'offrir un mécanisme supplémentaire visant à dénoncer les allégations de conduite contraire à l'éthique, de faute de la part de membres des services ou d'activités frauduleuses ou abusives concernant des transactions financières réalisées par le personnel du SG/OEA ou des titulaires de contrats à la tâche. Toutes les questions portées devant l'Inspecteur général à des fins d'enquête sont évaluées et comparées aux éléments d'information connus pour déterminer leur crédibilité et leurs effets sur les contrôles internes. Les dossiers présentés au BIG en 2006 qui ont posé un risque inhérent pour les contrôles internes du Secrétariat général ou les anomalies relevées dans les règles et politiques existantes ont fait l'objet d'enquêtes en vue de l'adoption de mesures appropriées.

### **3. Couverture des audits**

Le programme des audits de 2006 a été axé sur des propositions liées aux questions financières et gestionnelles signalées dans le rapport d'audit présenté en 2005 par la Commission des vérificateurs extérieurs, comme le stipulent les Normes générales. Les activités d'audit de 2006 ont porté sur les opérations comportant le plus haut niveau de risque et celles qui avaient les plus grandes chances d'accroître la rentabilité, l'économie et l'efficacité au sein du Secrétariat général. La méthodologie de planification du BIG garantit que les secteurs à haut risque bénéficient d'une attention privilégiée et, par conséquent, cette approche permet à l'Inspecteur général de mieux utiliser le volume limité des ressources en fonction des priorités établies.

En 2006, le BIG a examiné les processus de gestion de six services au siège de l'Organisation. Il a également passé en revue les transactions et activités de deux États membres, ainsi que les processus de gestion du Secrétariat technique de l'Institut interaméricain de l'enfance, qui est l'une des organisations spécialisées de l'OEA. Les activités du BIG comprenaient six enquêtes et une évaluation des besoins en personnel du Secrétariat technique du Fonds panaméricain Leo S. Rowe. Pour pouvoir évaluer de façon efficace l'exécution des programmes et les résultats obtenus, il est indispensable de disposer d'un mécanisme satisfaisant de contrôle interne. Parmi les activités du BIG figurent notamment l'examen des transactions et activités au titre de vingt projets en vue d'une mise en conformité, l'évaluation de la gestion des projets et de la réalisation des objectifs des projets.

### **4. Commentaires du Secrétariat général sur les Rapport d'audit du BIG**

Le plein appui du personnel de direction et son engagement envers des contrôles rigoureux sont des facteurs clés permettant de créer un climat propice à un contrôle interne satisfaisant et bien établi. Les responsables du Secrétariat général doivent appliquer des mesures de contrôle interne qui conviennent pour assurer le succès des activités entreprises dans le cadre des programmes en vue de réaliser leurs objectifs.

Les États membres, le Secrétaire général et la Commission des vérificateurs extérieurs s'appuient sur le BIG pour garantir en permanence l'application de mécanismes efficaces de contrôle interne. La fonction d'audit interne fournit en permanence des données fiables qui sont utiles pour évaluer la performance, maintenir l'intégrité financière et déterminer le degré de conformité aux politiques et procédures. L'efficacité de la fonction d'audit interne dépend de l'acceptation par les responsables, de leur responsabilité vis-à-vis des mécanismes de contrôle établis, ainsi que de la mise en oeuvre dans des délais raisonnables des recommandations faisant suite aux résultats des rapports d'audit. Le succès de la fonction d'audit dépend de la valeur et de l'importance que le personnel de direction accorde à cette fonction et des modalités d'intégration aux opérations du Secrétariat général.

Le BIG discute des résultats et des recommandations des audits avec les cadres supérieurs chargés des programmes au cours de l'entretien final, dans le souci d'expliquer les résultats, d'obtenir un accord sur ces résultats et de parvenir à un consensus sur la méthode d'application des recommandations, d'une manière rentable. Cette méthode et la soumission du projet de rapport à des fins de commentaires n'assurent pas seulement l'efficacité de la fonction du BIG, mais confirment aussi que les résultats et recommandations des audits sont transmis au personnel de direction avant d'être présentés à l'approbation du Secrétaire général. Dans plusieurs cas, les points faibles ont été rectifiés avant la finalisation du rapport d'audit et le BIG a tenu compte des commentaires et observations des entités contrôlées lorsqu'il a rédigé la version définitive des rapports d'audit. Le BIG a observé que cette pratique permet d'escompter un accroissement de la transparence, une acceptation plus facile des résultats des audits et la mise en oeuvre des recommandations dans des délais raisonnables. L'Inspecteur général continue d'entretenir une relation de travail professionnelle et efficace avec les responsables des divers secteurs du Secrétariat général pour garantir que les recommandations visant à remédier aux faiblesses qui empêchent l'Organisation d'être rentable et efficace sont appliquées de façon satisfaisante et en temps opportun.

## **5. Suivi des audits**

En ce qui concerne l'application des recommandations du BIG le taux de réussite est un indice favorable qui permet de déterminer que les services de ce Bureau ont eu des effets continus et positifs sur la rentabilité et l'efficacité générales de l'Organisation. Le système du BIG consistant à suivre les actions menées sur les recommandations constitue un suivi systématique conforme aux dispositions de l'Instruction 95-05. La Commission des vérificateurs extérieurs se repose largement sur les rapports générés par ce système dans son examen annuel de l'efficacité et du degré d'application des recommandations issues des audits. Ce système fournit aussi des informations utiles pour la planification des futurs programmes de travail du BIG. Grâce à ses efforts, le BIG a considérablement contribué à l'établissement par la Commission des vérificateurs extérieurs de rapports d'audit sans réserve pour tous les services du Secrétariat général en ce qui concerne les états financiers de 2005 et de 2006.

Les effets des activités du BIG sur le Secrétariat général sont considérables car les recommandations visent à accroître la sensibilisation du personnel aux thèmes budgétaires, à la conformité aux directives et accords de projet de l'OEA, au recouvrement des sommes dues à l'Organisation et aux questions et processus de gestion liés aux systèmes et à faire prendre davantage conscience de la nécessité d'appliquer des mécanismes efficaces de contrôle interne. Les résultats des activités d'audit réalisées par le BIG ont donné lieu à soixante-quatorze recommandations visant à améliorer en permanence la performance des programmes, administrer d'une façon responsable les ressources et responsabiliser la direction. Sur ce total, quarante-huit

recommandations sont d'haut risque, vingt-trois, de moyen risque et trois, de faible risque. Les recommandations formulées par le BIG ont aussi été axées sur la rentabilité et l'efficacité des processus de gestion, l'infrastructure, les applications, la sécurité et les contrôles des Systèmes, la conformité aux directives du Secrétariat général et le renforcement de la responsabilisation et des résultats, ainsi que sur la nécessité de remédier aux anomalies et d'expliquer les directives, de modifier les procédures désuètes ou d'émettre de nouvelles directives.

Malgré les défis et contraintes budgétaires uniques auxquels le Secrétariat général a dû faire face en 2006, j'ai le plaisir d'annoncer que les recommandations formulées par le BIG pour 2005 et les années précédentes ont toutes été mises en oeuvre et finalisées. Au moment de l'élaboration du présent Rapport, sur les soixante-quatorze recommandations qui ont été émises pour 2006, trente-trois (45%) avaient été mises en application, tandis que quarante et une (55%) étaient encore en cours d'application, à des degrés divers. Sur ces quarante et une recommandations, trente sont d'haut risque. Parmi ces recommandations d'haut risque, cinq qui sont encore en cours d'application portent sur les systèmes et les autres font état de la nécessité d'améliorer les processus de gestion, de renforcer les contrôles internes, la transparence et l'efficacité en vue d'accroître le degré de responsabilisation, d'assurer un enregistrement adéquat et de maximiser l'utilisation des avoirs de l'OEA.

L'Inspecteur général se déclare satisfait des bons résultats du Secrétariat général en ce qui concerne la mise en oeuvre des recommandations, des délais raisonnables dans lesquels des mesures ont été prises suite aux conclusions formulées par le BIG et des efforts permanents déployés par le Secrétariat général en vue de maintenir une communication franche pour tenir l'Inspecteur général informé des processus destinés à renforcer les mécanismes de contrôle interne. Le BIG est très sensible aux efforts et à la coopération dont le Secrétariat général ne cesse de faire preuve pour accroître la rentabilité et l'efficacité globales de l'Organisation.

#### **IV. RAPPORTS D'ACTIVITÉS**

Conformément aux dispositions de l'article 114 des Normes générales et de l'Instruction N° 95-05 en date du 8 mai 1995, une synthèse des activités d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 a été soumise au Conseil permanent.

#### **V. PARTICIPATION DU BIG AUX RÉUNIONS**

Le BIG participe en qualité d'observateur aux réunions du Conseil permanent, de la CEPACI et de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP), ainsi qu'aux réunions du Secrétariat général qui peuvent influencer sur les contrôles internes.

En 2006, l'Inspecteur général et le personnel du BIG ont participé aux réunions et groupes de travail du Secrétariat général, y compris du Comité d'adjudication des marchés, de la Commission pour la liquidation des excédents et/ou des actifs obsolètes (COVENT), de la Commission des publications, de la Commission de mobilisation des ressources et de la Commission d'évaluation des projets. Plusieurs responsables de département ont eu des entretiens à titre consultatif avec l'Inspecteur général sur des questions opérationnelles qui peuvent représenter un risque pour l'Organisation, sur la mise en oeuvre des recommandations, ainsi que sur des questions opérationnelles relatives aux systèmes de contrôle interne, y compris des propositions de modification de la conduite des affaires et un projet de procédures opérationnelles. Ce processus a renforcé la valeur stratégique des buts atteints, amélioré les liens

de communication et de coordination internes et favorisé la présence de contrôles internes satisfaisants au sein du Secrétariat général. L'Inspecteur général rend vivement hommage à la collaboration du Département des services juridiques à des questions qui comportent un risque important pour l'Organisation. Cette approche de consultation fondée sur l'initiative contribue positivement à la fonction remplie par le BIG en qualité de garant essentiel et permanent d'une structure efficace d'évaluation et de préservation des mécanismes de contrôle interne.

## **VI. PLAN DE TRAVAIL POUR 2007**

Conformément à l'Instruction N° 95-05, les activités d'audit doivent être axées sur les opérations à très haut risque qui ont les plus grandes chances de compromettre la capacité de l'OEA d'exécuter les mandats qui lui ont été confiés et/ou sur celles qui comportent le plus grand potentiel d'accroissement de la rentabilité, de l'économie et de l'efficacité. Le BIG doit aussi réaliser des audits systématiques et sélectifs des opérations en fonction d'un plan cyclique à long terme qui assure une vérification complète des comptes du Secrétariat général dans des délais raisonnables.

Selon le Plan de travail 2007 (Annexe 3), le BIG continuera à privilégier l'examen des activités présentant le risque le plus élevé et de celles qui encouragent l'économie, la rentabilité et l'efficacité des opérations du Secrétariat général.

La connexion OASES des opérations des Bureaux hors siège qui permettra de centraliser et d'améliorer les processus opérationnels et financiers du Secrétariat général n'a pas été effectuée comme prévu. Bien que cette connexion ait été établie avec les Bureaux hors siège dans vingt États membres, au 31 juillet 2007, quinze entités, qui, par délégation de pouvoir, effectuent des opérations financières dans les États membres au nom du Secrétariat général, n'avaient pas utilisé le système OASES de traitement en ligne des activités financières. En 2007, le BIG prévoit de continuer à évaluer le niveau de risque lié aux processus financiers en vigueur dans les Bureaux hors siège et propose d'assurer le suivi du processus de connexion OASES. Le Plan de travail 2007 est axé sur les propositions de la Commission des vérificateurs extérieurs. La Commission des vérificateurs extérieurs appuie et approuve cette approche de la planification des activités d'audit. Dans le rapport d'audit 2006, cette Commission a recommandé que le Secrétariat général veille à ce que chaque Bureau hors siège soit doté d'un niveau raisonnable d'effectifs en fonction de la charge de travail, que le personnel ait reçu une formation adéquate et qu'une méthode appropriée de suivi des contrôles internes soit établie dans ces Bureaux hors siège. Le fait que le programme de visites systématiques sur place prévu par le SAF fait défaut et qu'il y a un besoin permanent de formation du personnel administratif des Bureaux hors siège continue d'être une source de préoccupation pour l'Inspecteur général. Le BIG a été informé que l'insuffisance des ressources, ainsi que les modifications planifiées des processus de gestion sont des facteurs qui concourent à limiter la capacité du Département des services budgétaires et financiers (SAF/DSPF) de faire face à ces préoccupations.

Les pistes d'audit efficaces contrôlent la qualité des transactions, montrent le degré de responsabilisation des membres de la direction face aux tâches qui leur sont confiées et sont indispensables au BIG pour déterminer l'opportunité de l'audit. Dans ses rapports, le BIG a fait état de la nécessité pour le système OASES de disposer de pistes d'audit appropriées et il continue d'insister sur le fait que le Sous-Secrétariat aux questions administratives et financières doit régler cette question dans le but d'améliorer la transparence de toutes les transactions traitées dans le système OASES et la responsabilisation. Outre les questions mentionnées dans le Rapport de la Commission des vérificateurs extérieurs 2006, de l'avis de l'Inspecteur général, les



secteurs à plus haut risque pour le Secrétariat général en 2007 comprennent: (1) le manque d'un plan approprié de dotation en personnel visant à déterminer les besoins en ressources humaines à couvrir pour exécuter les mandats de l'OEA, ainsi que la question des niveaux de classement et des définitions d'emploi appropriés, (2) le recours considérable au mécanisme des contrats à la tâche dans tout le Secrétariat général, (3) les questions liées aux systèmes (y compris l'absence de processus de gestion intégrée en ce qui concerne les achats de services humains), (4) les mécanismes de contrôle interne des Bureaux hors siège, (5) l'insuffisance de la formation et des visites systématiques du DBSF dans les Bureaux hors siège, (6) la nécessité d'améliorer le suivi, l'évaluation et la gestion des projets et (7) les politiques et procédures inappropriées ou désuètes.

L'Inspecteur général est satisfait des efforts du SAF visant à simplifier la structure de gestion administrative et financière et à accroître la responsabilisation afin qu'elles soient à la mesure de la vision qu'a le Secrétaire général du rôle joué par l'OEA en sa qualité de "principal organe politique interaméricain multilatéral". La création de la Commission STAMP (Projet de réaménagement et de restructuration du Sous-Secrétariat aux questions administratives et financières) vise à consolider, moderniser et renforcer les outils administratifs et de communication, pour assurer une plus grande rentabilité, transparence et responsabilisation dans l'exercice des fonctions de ce Sous-Secrétariat. Le SAF a informé l'Inspecteur général de ses plans, sous réserve de financement, non seulement de mettre à niveau l'infrastructure des systèmes de l'OEA et les applications OASES et d'appliquer les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) d'ici au 31 décembre 2007, mais aussi d'élaborer un nouveau programme de formation à l'intention des Bureaux hors siège. Le BIG continuera d'assurer le suivi de ces activités pendant le processus de transition pour assurer non seulement la transparence des opérations et la responsabilisation du personnel, mais aussi la rentabilité, l'efficacité et le bon fonctionnement global de l'Organisation. Le BIG entend évaluer la conformité du Secrétariat général aux méthodes suivies dans le cadre des programmes fondés sur les résultats, ainsi qu'examiner l'évaluation et le suivi qui ont été mis au point et en oeuvre pour les programmes et projets de l'OEA. Par ailleurs, il s'attachera en particulier à déterminer si la formation aux nouveaux processus de gestion qui est offerte aux membres des services du Secrétariat général est suffisante.

## **VII. DOTATION EN PERSONNEL**

Les ressources disponibles pour les activités d'audit du Bureau de l'Inspecteur général proviennent du Programme-budget du Fonds ordinaire. En 2006, les postes du personnel du BIG financés par le Fonds ordinaire ont été les postes suivants: Inspecteur général, trois postes d'auditeurs (P3), un poste d'auditeur débutant (P2) et deux d'auditeurs stagiaires (P1). Des titulaires de contrats à la tâche viennent s'ajouter à ces ressources humaines du BIG en fonction des ressources disponibles.

En 2006, le Secrétariat général a reçu des contributions du Fonds spécifique d'un montant de 66,7 mille dollar, tandis que les dépenses et les engagements s'élevaient à 57,9 mille dollar, soit 42% des dépenses globales de 2006. La Commission des vérificateurs extérieurs a indiqué dans le rapport d'audit 2006 que le volume des projets financés par le Fonds spécifique soulève d'importantes questions concernant la gestion des projets. Le BIG a reçu un montant de fonds pour frais généraux de 46 773 dollar provenant du Fonds spécifique afin de défrayer le coût des services du technicien des audits du BIG. Dans son rapport d'audit 2006, la Commission des vérificateurs extérieurs a recommandé que le Secrétariat général, de concert avec le BIG, élabore une méthode pour assurer qu'un volume suffisant de fonds est accordé au titre de la vérification des contributions du Fonds spécifique.

L'Inspecteur général utilise au mieux les ressources disponibles pour obtenir des résultats qui donnent une valeur ajoutée au service que le Bureau fournit au Secrétariat général et aux États membres. L'insuffisance de ressources au titre de ses initiatives stratégiques continue d'occasionner au BIG des difficultés quant à l'exécution de son mandat consistant à maintenir une couverture importante de l'audit dans l'ensemble du Secrétariat général, ainsi qu'à examiner les projets administrés par le Secrétariat général. Le manque de ressources empêche le BIG de répondre correctement aux besoins d'audit du Secrétariat général, de publier les rapports en temps opportun et d'assurer un suivi systématique des recommandations en attente d'application.

Depuis un certain nombre d'années, la Commission des vérificateurs extérieurs et l'Inspecteur général se déclarent préoccupés par la question des ressources en personnel du BIG et la Commission a recommandé que la demande présentée par l'Inspecteur général pour obtenir des ressources supplémentaires soit examinée en priorité et favorablement. Dans son rapport d'audit 2006, la Commission des vérificateurs extérieurs a formulé des commentaires sur la dotation en personnel et le budget du BIG et a déclaré que, compte tenu de l'importance que revêtent les travaux du BIG pour assurer un système sain de contrôle interne et de l'importance attachée à l'obtention en temps opportun des résultats des audits, il est indispensable de doter le BIG d'un personnel suffisant. Conformément aux recommandations émises en 2006 par la Commission des vérificateurs extérieurs, le Département des ressources humaines et l'Inspecteur général ont collaboré pour répondre aux besoins en personnel du BIG et ont mis au point un plan de dotation en personnel qui sera présenté pour approbation au Secrétaire général.

## **VIII. CRÉDITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE**

La formation permanente non seulement joue un rôle clé dans l'enrichissement des compétences et des connaissances, mais elle donne aux membres du personnel du BIG les moyens de poursuivre leur carrière dans le but de fournir à l'OEA des services d'audit interne de la plus haute qualité. Tous les cadres du Bureau de l'Inspecteur général sont membres de l'Institut des vérificateurs internes. Des activités de formation à l'intention des membres du personnel du BIG sont en cours, lesquelles doivent leur permettre de maintenir leur niveau de compétences et de se mettre à jour de l'évolution des techniques de l'audit interne.

Dans son rapport sur les états financiers 2006, la Commission des vérificateurs extérieurs a renouvelé ses recommandations des années précédentes, à savoir qu'un montant de financement suffisant doit être mis à la disposition du BIG pour que son personnel suive des cours de formation et puissent ainsi acquérir chaque année le nombre minimum exigé de crédits de formation permanente. Les cadres du BIG reçoivent tous une formation en fonction du volume disponible des ressources.

## **IX. INDÉPENDANCE**

L'Inspecteur général est directement responsable devant le Secrétaire général et ses activités sont régies par les articles des Normes générales du Secrétariat général, l'Instruction N° 95-05 et le Règlement budgétaire et financier, ainsi que par d'autres directives de l'OEA.

La fonction d'audit interne constitue un instrument de contrôle de la gestion qui mesure et évalue l'efficacité des autres mécanismes de contrôle de gestion. Pour garantir l'objectivité de l'analyse des faits et l'impartialité du jugement, le BIG ne participe pas aux procédures opérationnelles ni n'accomplit de tâches quotidiennes liées aux processus de gestion, à l'exception des travaux d'analyse et d'évaluation de ces processus. L'Inspecteur général et les

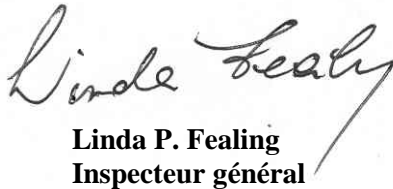
membres de personnel du BIG jouissent d'un accès intégral, gratuit et illimité à l'ensemble des fonctions, activités, opérations, dossiers, biens et employés du Secrétariat général, chaque fois qu'il est jugé nécessaire d'y recourir pour les besoins de la planification et de la réalisation de tout audit jugé indispensable pour exécuter leur mandat. L'Inspecteur général jouit d'une indépendance totale dans la planification des programmes d'audit et de toutes les activités d'audit. Il bénéficie d'une autonomie complète sur le plan technique et de la plus large autonomie de gestion possible. Malgré son indépendance opérationnelle, le BIG fonctionne comme un élément essentiel du Secrétariat général et fournit aux États membres et au Secrétaire général des renseignements objectifs et utiles sur la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.

## **X. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS**

La Commission des vérificateurs extérieurs a formulé des avis "sans aucune réserve" sur les états financiers 2006 des entités du Secrétariat général et a confirmé qu'elle se félicite des progrès accomplis par le Secrétariat général dans la mise en oeuvre de ses recommandations, malgré le volume limité des ressources de l'OEA. La Commission a également indiqué que le contrôle interne sert de ligne de front pour la protection des avoirs et la prévention et détection des erreurs et a déclaré que dans l'ensemble, le système de contrôle interne de l'OEA est efficace.

L'Inspecteur général continue de répondre aux préoccupations exprimées par la Commission et examine ces secteurs préoccupants dans les limites des ressources disponibles. Par ailleurs, la Commission a rendu hommage aux résultats que le BIG continue d'obtenir malgré le volume limité des ressources et a encouragé le BIG à poursuivre ses activités permanentes de suivi des audits de manière à ce qu'une action appropriée soit menée sur les recommandations en attente de mise en oeuvre.

Dans son rapport 2006, la Commission des vérificateurs extérieurs fait état de la nécessité de disposer de fonds pour répondre aux besoins en personnel du BIG, pour assurer le contrôle des fonds spécifiques, la formation permanente du personnel du BIG et l'évaluation par des pairs.



**Linda P. Fealing**  
**Inspecteur général**

**18 octobre 2007**

**Annexe 1**

<b>Secrétariat général de l'Organisation des États Américains</b>		
<b>No.</b>	<b>Bureau de l'Inspecteur général</b>	<b>Type d'audit</b>
<b>AUDITS 2006</b>		
01/06	Évaluation stratégique des risques liés au Portail de l'éducation des Amériques	Opérations
02/06	Rapport d'audit interne du Portail de l'éducation des Amériques	Opérations
03/06	Audit interne de l'intégrité des rapports et des données établis à l'aide de OASES	Opérations
04/06	Rapport d'audit interne des indemnités pour frais d'études	Opérations
05/06	Rapport d'audit interne de la politique du SG/OEA relative aux frais généraux	Opérations
06/06	Rapport d'audit interne du Projet CARANA (SG-TRD/008)	Conformité
07/06	Rapport d'audit interne du Secrétariat exécutif au développement intégré de l'OEA Système d'information sur le commerce extérieur (SICE)	Conformité
08/06	Rapport d'audit interne du processus de création de la ZLEA (SG-TRD/002)	Conformité
09/06	Rapport d'audit interne des frais généraux au titre de l'administration et de la gestion (SG-TRD/011)	Conformité
10/06	Audit interne du mécanisme des CPR	Conformité
11/06	Audit interne du Bureau hors siège du SG/OEA à Antigua-et-Barbuda	Opérations
12/06	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège du SG/OEA à la Barbade	Opérations
13/06	Secrétariat technique de l'Institut interaméricain de l'enfance	Opérations
<b>ENQUÊTES 2006</b>		
01/06	Dépenses de 2005 liées au Programme de bourses d'études	
02/06	Enquête interne sur les opérations frauduleuses du Bureau hors siège du SG/OEA au Honduras	
03/06	Jamaïque: Appui au développement de l'industrie nutraceutique	
04/06	Honduras: Sauvons la première année d'études	
05/06	Mexique: Aides pédagogiques à l'intégration dans le système scolaire normal des enfants handicapés âgés de six ans ou moins	
06/06	Nicaragua: Initiative pour le renforcement de la capacité technico-pédagogique dans la gestion de l'éducation et du développement local	
<b>ÉVALUATIONS 2006</b>		
01/06	Évaluation des besoins en personnel du Secrétariat technique du Fonds panaméricain Leo S. Rowe	

Secrétariat général de l'Organisation des États Américains		
Bureau de l'Inspecteur général		
Audits, enquêtes et évaluations de 2006, ventilés par secteur technique		
Secteur technique	Secteur technique /Sujet	GS/OIG/AUDIT
Chapitre 2	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège du SG/OEA à Antigua-et-Barbuda	11/06
	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège du SG/OEA à la Barbade	12/06
	Secrétariat de l'Institut interaméricain de l'enfance	13/06
	Enquête interne sur les opérations frauduleuses du Bureau hors siège du SG/OEA au Honduras	Enquête 02/06
Chapitre 4	Évaluation stratégique des risques liés au Portail de l'éducation des Amériques	01/06
	Rapport d'audit interne du Portail de l'éducation des Amériques	02/06
	Rapport d'audit interne du Projet CARANA (Projet N° SG-TRD/008)	06/06
	Rapport d'audit interne du Secrétariat exécutif au développement intégré de l'OEA - Système d'information sur le commerce extérieur (SICE)	07/06
	Rapport d'audit interne Assistance technique ZLEA (Projet N° SG-TRD/002)	08/06
	Rapport d'audit interne des frais généraux au titre de l'administration et de la gestion (Projet N° SG-TRD/011)	09/06
	Dépenses de 2005 liées au Programme de bourses d'études	Enquête 01/06
	Jamaïque: Appui au développement de l'industrie nutraceutique (Projet FEMCIDI)	Enquête 03/06
	Honduras: Sauvons la première année d'études (Projet FEMCIDI)	Enquête 04/06
	Mexique: Aides pédagogiques à l'intégration dans le système scolaire normal des enfants handicapés âgés de six ans ou moins (Projet FEMCIDI)	Enquête 05/06
Nicaragua: Initiative pour le renforcement de la capacité technico-pédagogique dans la gestion de l'éducation et du développement local (Projet FEMCIDI)	Enquête 06/06	
Chapitre 9	Évaluation des besoins en personnel du Fonds panaméricain Leo S. Rowe	Évaluation 01/06
	Audit interne de l'intégrité des rapports et données établis à l'aide d'OASES	03/06
	Rapport d'audit interne des indemnités pour frais d'études	04/06
	Rapport d'audit interne de la politique du SG/OEA relative aux frais généraux	05/06
	Audit interne du mécanisme des CPR	10/06

<b>Secrétariat général de l'Organisation des États Américains</b>		
<b>Bureau de l'Inspecteur général</b>		
<b>Plan de travail pour 2007</b>		
<b>Audit</b>	<b>Secteur technique/Sujet</b>	<b>Dernier audit</b>
1	Évaluation des risques liés aux états de paie, aux comptes fournisseurs et aux processus de décaissements et d'achats	-
2	Processus de gestion du DBFS	2003
3	Avances à justifier	
4	Demandes de remboursement de frais de voyage	2004
5	Inventaire	
6	Fonds de caisse	2003
7	Bureau hors siège du SG/OEA en Équateur et quelques projets	
8	Bureau hors siège du SG/OEA au Venezuela et quelques projets	1997
9	Bureau hors siège du SG/OEA au Suriname et quelques projets	2002
10	Bureau hors siège du SG/OEA au Guyana et quelques projets	2001
11	Bureau hors siège du SG/OEA au Belize et quelques projets	2001
12	Bureau hors siège du SG/OEA au Guatemala et quelques projets	2000
13	Bureau hors siège du SG/OEA au Nicaragua et quelques projets	1998
14	Quelques projets administrés par le Département du développement durable	